

> Pharmaciens propriétaires

Élargissement de la couverture de la vaccination contre l'influenza

Depuis le 25 novembre 2022, toute personne âgée de 6 mois ou plus peut recevoir gratuitement le vaccin contre l'influenza (grippe), en pharmacie.

Exceptionnellement, dans ce contexte d'élargissement de la couverture pour la campagne de vaccination antigrippale 2022-2023 en cours, nous vous informons qu'il sera possible d'obtenir le remboursement des vaccins contre l'influenza **que vous avez achetés, mais non encore administrés** (voir en annexe la liste des vaccins couverts). Le prix que nous vous rembourserons pour ces vaccins sera établi en fonction du prix réel d'acquisition. Bien que les grossistes reconnus ne pourront acheter de nouveaux vaccins auprès des fabricants, vous pourrez vous en procurer auprès d'eux, à partir des quantités qu'ils ont déjà acquises.

Il s'agit d'une **couverture temporaire et exceptionnelle des vaccins contre l'influenza achetés par les pharmaciens dans le contexte de l'élargissement de la couverture universelle**. Cette solution vise à minimiser le risque de pertes chez les pharmaciens et les grossistes et à assurer un approvisionnement suffisant pour répondre à la demande suscitée par la gratuité universelle.

Principes à respecter

À compter du **14 décembre 2022 et jusqu'à la fin de la campagne de vaccination antigrippale 2022-2023**, nous accepterons vos demandes des remboursement rétroactives et subséquentes.


- Le prescripteur doit correspondre à un pharmacien.
- Le numéro d'ordonnance est obligatoire.
- Le code de programme doit correspondre à **07 : Service offert en pharmacie remboursé par la Loi sur l'assurance maladie**.
- Le code de service doit correspondre à **VA : Vaccination**.
- Le type de service et la rémunération doivent correspondre au professionnel qui a délivré le service :
 - **E : Pharmacien** : Vaccin influenza (acheté) (**nouveau**),
 - **F : Autre vaccinateur habilité** : Vaccin influenza (acheté) (**nouveau**).
- Le code de facturation (DIN) doit correspondre au DIN réel du vaccin.
- Lorsque vous facturez un vaccin, celui-ci doit être facturé **en dose**.
- Le code de grossiste doit indiquer le grossiste où le pharmacien s'est approvisionné.
- Le montant du remboursement est le prix réel d'acquisition.
- Le service n'est pas soumis à la contribution des personnes assurées.

Les développeurs de logiciels mettent actuellement les changements en place. Vous devez donc retenir votre facturation en attendant que votre logiciel de facturation soit prêt.

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires
Développeurs de logiciels de facturation – Pharmacie
Grossistes en médicaments

Site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels

Abonnez-vous à nos fils RSS 

Avant de nous téléphoner, consultez les flash-infos au

www.ramq.gouv.qc.ca/flash-infos

Téléphone

Québec

418 780-4208

Montréal

514 687-3612

Ailleurs au Québec

1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,

de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)

ANNEXE

Liste des vaccins contre l'influenza couverts temporairement et exceptionnellement pendant la campagne de vaccination 2022-2023								
Marque de commerce	Fabricant	Code de facturation	Dénomination commune	Forme	Teneur	Format	Quantité	Unité de mesure
Afluria Tetra	Seqirus	2473313	Vaccin antigrippal quadrivalent (à virion fragmenté, inactivé)	Suspension injectable I. M.	15 ug / 0,5 ml	1	10	doses
Afluria Tetra (seringue)	Seqirus	2473283	Vaccin antigrippal quadrivalent (à virion fragmenté, inactivé)	Suspension injectable I. M.	15 ug / 0,5 ml	1	10	doses
Fluad (seringue)	Seqirus	2362384	Vaccin antigrippal trivalent (à virion sous-unitaire) contenant l'adjuvant MF59C.1	Suspension injectable I. M.	15 ug / 0,5 ml	1	10	doses
Flucelvax Quad (seringue)	Seqirus	2494248	Vaccin antigrippal quadrivalent (à virion sous-unitaire préparé sur culture cellulaire de mammifère)	Suspension injectable I. M.	15 ug / 0,5 ml	1	10	doses
Flumist Quadrivalent	AstraZeneca Canada	2426544	Vaccin antigrippal quadrivalent (vivant, atténué)	Suspension nasale	10 UFF/ 0,2 ml	1	10	doses
Fluzone Quadrivalent Haute dose (seringue)	Sanofi Pasteur	2500523	Vaccin viral anti-influenza quadrivalent des types A et B (à virion fragmenté)	Suspension injectable I. M.	60 ug / 0,7 ml	1	5	doses
Influvac Tetra (seringue)	BGP Pharma	2484854	Vaccin antigrippal quadrivalent (à virion sous-unitaire)	Suspension injectable I. M.	15 ug / 0,5 ml	1	10	doses
Supemtek (seringue)	Sanofi Pasteur	2510936	Vaccin antigrippal quadrivalent (à protéines recombinantes)	Solution injectable I. M.	45 ug / 0,5 ml	1	1	dose
Ces vaccins seront remboursés au prix réel d'acquisition.								